

## OBJECT : QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Selon la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, la municipalité de Grosse-Île a cumulé plus de 171 000 \$ en distributions annuelles de l'Alliance de l'énergie de l'Est entre 2017 et 2025 (DQ3.1, p. 1PDF).

***i. De quelle manière ces revenus éoliens ont-ils été investis par la municipalité?***

La Municipalité de Grosse-Île précise que les revenus provenant des distributions liées à l'énergie éolienne sont intégrés aux revenus généraux de la municipalité. Ceux-ci servent à soutenir le financement global des services municipaux, incluant notamment les opérations courantes, l'entretien des infrastructures et la réalisation de projets municipaux.

***ii. Est-ce que la municipalité communique l'utilisation qu'elle fait des revenus éoliens à sa population? Dans l'affirmative, quelles informations sont communiquées et quels sont les moyens de diffusion employés?***

En ce qui concerne la communication à la population, l'utilisation des revenus municipaux est présentée par les mécanismes habituels de transparence. Les dépenses sont discutées lors des séances publiques du conseil municipal et les comptes payés sont rendus publics.



Directrice Générale par Intérim